



Vugelles, le 23 septembre 2024

MUNICIPALITÉ  
de  
Vugelles-La Mothe

### Séance du Conseil général du 21 octobre 2024

#### Préavis n° 05/2024 – Auberge La Croix Fédérale

#### AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VUGELLES-LA MOTHE

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

Le présent préavis a pour but de demander une dépense extraordinaire, ne faisant pas partie du budget 2024, afin de pouvoir valider les offres des différentes sociétés qui donneraient plus de détails dans l'étude de faisabilité du rachat de l'auberge de la Croix Fédérale.

#### Description des démarches

Plusieurs offres ont été demandées à des architectes, pour l'amiante, ainsi que deux sociétés qui seraient dans la possibilité de nous conseiller dans la gestion du projet.

<b>Architecte :</b>	CHF 10'000.00
<b>Expertise et rapport amiante</b>	CHF 3000.00
<b>Commission « Auberge » + divers &amp; imprévus</b>	CHF 4'000.00

Bien que ce préavis concerne le financement de l'étude de faisabilité de rachat de l'Auberge, l'étape suivante sera de travailler sur le plan financier. Pour cela nous avons déjà fait établir une offre à une société en conseil-gestion dans la restauration, celle-ci se monte à CHF 3'000.00.

En tenant compte de ce qui précède, cela nous donne un total de CHF 20'000.-.

Cette somme nous permettra d'avoir une enveloppe suffisante pour réaliser cette étude de faisabilité de rachat.

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## Le Conseil général de Vugelles-La Mothe

- Vu le préavis municipal no° 05/2024
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### DÉCIDE

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à financer les frais d'études pour le projet de rachat de l'Auberge la Croix Fédérale pour un montant de CHF 20'000.-

**Article 2 :** Le financement se fera par le biais de la trésorerie communale.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 26 septembre 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique La Secrétaire



MC Robba C. Maurer